



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présent(s)* : 23

*Absent(s) représenté(s)* : 6

*Absent(s) non représenté(s)* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 11 octobre 2022

*Date d'affichage de la convocation* : 11 octobre 2022

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 octobre 2022

### Délibération n° DEL.2022-10-77

#### **Attribution du marché de construction d'un ALSH**

Le 18 octobre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire.

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MANVIERT Sonia. MEGHERBI Djamel. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à MERCIER Martine. LEUILLER Patricia à BROUSSE Franck. MIGNON Brigitte à AILLOT Sonia.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur** : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics,

Vu le Budget Primitif 2022,

Vu le marché avec la SARL QUATRO ARCHITECTURE pour une Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Accueil Périscolaire à Saint Germain du Puy,

Considérant le marché par procédure adaptée lancé le 29 août 2022 pour les travaux susnommés par un avis d'appel à la concurrence dématérialisé sur les plateformes e-marchés publics et BOAMP, pour une remise des plis le 23 septembre 2022 avant 12 heures,

Considérant que la réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue le 14 octobre 2022, après analyse des offres approfondies du maître d'œuvre,

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres et le classement des offres retenues,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le marché de travaux de Construction d'un ALSH avec les entreprises et aux conditions financières mentionnées ci-dessous ainsi que tous documents afférents à ce marché :

**Lot n° 1 Gros-oeuvre Fondation – Dallage :**

ECB-18000 BOURGES

Montant du marché : 166 503.99 € HT soit 199 804.79 € TTC.

**Lot n° 2 Charpente bois – Bardage :**

ELVIN-18000 BOURGES

Montant du marché : 488 000.00 € HT soit 585 600.00 € TTC.

**Lot n° 3 Couverture – Etanchéité : Infructueux**

**Lot n° 4 Menuiseries extérieures bois alu :**

ALU METAL-18500 MEHUN SUR YEVRE

Montant du marché : 175 000.00 € HT soit 210 000.00 € TTC.

**Lot n° 5 Plâtrerie :**

DA COSTA-18390 SAINT GERMAIN DU PUY

Montant du marché : 76 934.40 € HT soit 92 321.28 € TTC.

**Lot n° 6 Menuiseries intérieures :**

EGCRI-18000 BOURGES

Montant du marché : 60 588.90 € HT soit 72 706.68 € TTC.

**Lot n° 7 Carrelage Faïence - sol souple :**

SRS-41000 BLOIS

Montant du marché : 43 000.00 € HT soit 51 600.00 € TTC.

**Lot n° 8 Peinture :**

PEINTURE ET COULEUR DU BERRY-18000 BOURGES

Montant du marché : 26 000.00 € HT soit 31 200.00 € TTC.

**Lot n° 9 VRD :**

COLAS-18000 BOURGES

Montant du marché : 175 499.25 € HT soit 210 599.10 € TTC.

**Lot n° 10 Électricité :**

SEEC-18000 BOURGES

Montant du marché : 91 731.51 € HT soit 110 077.81 € TTC.

**Lot n° 11 CVC :**

AEB ELECTRICITE-18390 SAINT GERMAIN DU PUY

Montant du marché : 146 233.41 € HT soit 175 480.09 € TTC.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire  
Josiane MONBON



La Maire,  
Marie-Christine BAUBOUIN



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 20 octobre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :*  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>